

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00070

Numéro SIREN : 790 844 765

Nom ou dénomination : A & L

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2023 sous le numéro de dépôt 4210

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022	Régime "simplifié d'imposition" ☒ X Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage ☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société : SARL A&L 11 AV DE LA RHONELLE ALLEE E 59300 AULNOY LEZ VALENCIENNES N° Siret : 79084476500012	Adresse du siège social
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
Dénomination :	N° Siret :
Adresse :	
B ACTIVITE	
Activités exercées (souligner l'activité principale) :	<u>PLOMBERIE CHAUFFAGE</u> Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)	
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 15 % DEFICIT (Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B) Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%, 28%, 31%) Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values PVL.T imposables au taux de 15% PVL.T imposables à 19 % Autres plus-values imposables à 19 % Plus-values à LT imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas). Ent. nouv. art. 44 sexies ☐ Jeunes entre. innovantes ☐ Zone franche urbaine - Terri. entr. ☐ PME innovantes ☐ Ent. nouv. art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité ☐ Autres dispositifs ☐ Sociétés d'invest. immo. cotées ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ BUD, art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur : productif, art. 244 quater W ☐	
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)	
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS	
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : ☐	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné : N° d'identification fiscale :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : ☐ Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :	
G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé WINSIS	
Examen de conformité fiscale ☐ Nom, adresse du prestataire :	
N° SIREN du prestataire :	
Nom, adresse, téléphone, télécopie :	
- du comptable * : ☒ FIDUCIAL EXPERTISE Téléphone : 03.27.33.14.96 1 RUE LOUIS DUVANT VALPARK ROUVIGNIES CEDEX 59328 VALENCIENNES	
- du conseil * : ☐ Téléphone :	
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :	
n° agrément	
Visa : CGA/AGA Viseur conventionné A AULNOY LEZ VALENCIENNES le 21/03/2022 Nom du déclarant : M VAN HERENTHAS Qualité du déclarant : GERANT	

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDEC

Désignation de l'entreprise : SARL A&L						Néant		
Adresse de l'entreprise : 11 AV DE LA RHONELLE ALLEE E 59300 AULNOY LEZ VALENCIENNES								
Numéro SIRET* : 79084476500012								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12						Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :
						Exercice N, clos le : 31/12/2022		31/12/2021
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*		010		012			
M	Incorporelles - Autres*		014		016			
M	Immobilisations corporelles*		028	24 424	030	23 446	978	5 423
	Immobilisations financières* (1)		040		042			
Total I (5)			044	24 424	048	23 446	978	5 423
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*		050	4 574	052		4 574	4 468
I	- Marchandises*		060		062			
R	Avances et acomptes versés sur cdes		064		066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*		068	3 253	070		3 253	5 353
U	(2) - Autres* (3)		072	847	074		847	2 502
L	Valeurs mobilières de placement		080		082			
A	Disponibilités		084	3 047	086		3 047	10 468
N	Charges constatées d'avance*		092	57	094		57	
T	Total II		096	11 777	098		11 777	22 790
Total général (I + II)			110	36 201	112	23 446	12 755	28 213

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	5 000	5 000
	Ecart de réévaluation	124		
P	Réserve légale	126	500	500
R	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132		
P	Report à nouveau	134	3 763	8 305
R	Résultat de l'exercice	136	910	-4 541
E	Provisions réglementées	140		
Total I		142	10 174	9 263
Provisions pour risques et charges		154		
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156		3 959
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	922	3 127
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 22)	172	1 659	11 864
E	Produits constatés d'avance	174		
Total III		176	2 582	18 950
Total général (I + II + III)		180	12 755	28 213
R	(1) Dont immobilisations financières	193		
E	à moins d'un an			
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197		
V				
	(3) Dont comptes courants d'associés	199		
I	débiteurs			
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	Prix de vente hors TVA des immob. cédées au cours de l'ex.*	184		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL A&L						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat. out	440	3 098	442		444		446	3 098	
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456		
O	Mat. de transport	460	19 103	462		464		466	19 103	
R	Autres immos corp.	470	2 223	472		474		476	2 223	
Immob. financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	24 424	492		494		496	24 424	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520		522		524		526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530	3 098	532		534		536	3 098	
C	Inst. générales, agencés divers	540		542		544		546		
O	Matériel de transport	550	15 399	552	3 704	554		556	19 103	
R	Autres immobilisations corporelles	560	504	562	741	564		566	1 245	
TOTAL		570	19 001	572	4 445	574		576	23 446	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15% ou 12,8%	0 %		
	1	2	3	4	5	6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
TOTAL				596						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL A&L						Néant :	*
1	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607		
	Autres provis. réglement.	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656		
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig.322 N°2033-B			

II	DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	4 386
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	955
Déficits reportables	984	3 432
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	3 432

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III	DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	7 608
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 071
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

Désignation de l'entreprise : SARL A&L		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376	1,00	
dont apprentis	657	1,00	
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	0	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du	au	
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F

2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant : ☐ *

EXERCICE CLOS LE	31/12/2022	N° SIRET	79084476500012
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL A&L		
ADRESSE (voie)	11 AV DE LA RHONELLE ALLEE E		
CODE POSTAL	59300	VILLE	AULNOY LEZ VALENCIENNES
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
			902
			904 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions	% de détention
Adresse : N°		Libellé voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions	% de détention
Adresse : N°		Libellé voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions	% de détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions	% de détention
Adresse : N°		Libellé voie	
Code postal		Commune	Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

M	Nom patronymique	VAN HERENTHALS	Prénom(s)	KARL
Titre (2) : Nom marital		Nombre de parts	500	% de détention 100,00
Naissance : Date	05/07/1975	N° dpt	59	Commune VALENCIENNES Pays FR
Adresse : N°	11	Libellé voie	AVENUE DE LA RHONELLE	
Code postal	59300	Commune	AULNOY LES VALENCIENNES	Pays FR
	Nom patronymique		Prénom(s)	
Titre (2) : Nom marital		Nombre de parts		% de détention
Naissance : Date		N° dpt		Commune Pays
Adresse : N°		Libellé voie		
Code postal		Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G

2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1

(1) Néant : ☐

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

79084476500012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A&L

ADRESSE (voie)

11 AV DE LA RHONELLE ALLEE E

CODE POSTAL

59300

VILLE

AULNOY LEZ VALENCIENNES

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

905

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033NOT.

certifié conforme par le gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. H. H.', written in a cursive style.

RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

S.A.R.L Unipersonnelle « A & L »
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Allée E - 11 Avenue de la Rhonelle
59300 Aulnoy Lez Valenciennes
RCS Valenciennes n° 790 844 765 00012
APE : 4322A

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire **Des associés du 30.06.2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vendredi 30 juin,
À 19 heures.

L'associé unique de l'EURL « A & L », au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros nominale, dont le siège social est au Allée E - 11 Avenue de la Rhonelle 59300 Aulnoy Lez Valenciennes, s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressée individuellement, conformément aux statuts, par la gérance. L'assemblée est présidée par Monsieur VAN HERENTHALS Karl, associé gérant.

Est présent :

- Monsieur VAN HERENTHALS Karl, né le 05.07.1975 à Valenciennes, demurant Allée E - 11 Avenue de la Rhonelle 59300 Aulnoy Lez Valenciennes, associé unique, propriétaire de 500 parts sociales, numérotées de 01 à 500;

Soit au total l'associé unique présent, totalisant 500 parts sur les 500 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2022**

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaire net hors taxes réalisé s'est élevé à 97 216 €, le résultat de l'exercice se traduit un résultat d'exploitation de **+ 993 €**, un **résultat comptable de + 910 €** et **résultat fiscal de 0 €** après imputations des déficits antérieurs.

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	102 857 €
- Total des charges d'exploitation :	101 863 €
- Total des charges financières :	39 €
- Total des produits financiers :	0 €
- Total des charges exceptionnel :	44 €
- Total des produits exceptionnel :	0 €
- IS :	0 €

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé brut s'élevait à 24 424 €.

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important à signaler.

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Un exercice avec un CA en baisse mais un résultat positif qui nous permet d'épurer une partie du déficit antérieur

Le cout des matières premières pèse sur le résultat.

Les effets de la crise dans ce secteur d'activité continuent à se faire sentir.

De plus avec la hausse des prix et surtout celle des énergies et des matières premières risquent de compliquer la situation

La frilosité des banques à accorder des prêts continue à pénaliser notre activité !

Une gestion rigoureuse, une maîtrise des coûts et plus de visibilité par la publicité et la communication, permettrons de consolider le résultat.

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art. L223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de **+ 910 €** est affecté ainsi :

- En report à nouveau

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Gérant
M. VAN HERENTHALS Karl



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

S.A.R.L Unipersonnelle « A&L »
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Allée E - 11 Avenue de la Rhonelle
59300 Aulnoy Lez Valenciennes
RCS Valenciennes n° 790 844 765 00012 APE : 4322A

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire **Des associés du 30.06.2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vendredi 30 juin,
À 19 heures.

L'associé unique de l'EURL « A & L », au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros nominale, dont le siège social est au Allée E - 11 Avenue de la Rhonelle 59300 Aulnoy Lez Valenciennes, s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressée individuellement, conformément aux statuts, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur VAN HERENTHALS Karl, associé gérant.

Est présent :

- Monsieur VAN HERENTHALS Karl, né le 05.07.1975 à Valenciennes, demeurant Allée E - 11 Avenue de la Rhonelle 59300 Aulnoy Lez Valenciennes, associé unique, propriétaire de 500 parts sociales, numérotées de 01 à 500;

Soit au total l'associé unique présent, totalisant 500 parts sur les 500 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes de clôture au 31.12.2022**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur VAN HERENTHALS Karl en tant que gérant**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le **31.12.2022**, présentant un résultat d'exploitation de **+ 993 €**, un résultat comptable de **+ 910 €** et résultat fiscal de **0 € après imputations des déficits antérieurs**, approuve lesdits comptes.

Elle décide d'affecter ce résultat de **+ 910 €** ainsi :

En report à nouveau

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le gérant Monsieur VAN HERENTHALS Karl a eu la rémunération brute suivante pour cet exercice : **29 235 €** et que les charges sociales sont à jours.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au gérant pour sa gestion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur VAN HERENTHALS Karl pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

Le Gérant

M. VAN HERENTHALS Karl

